Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1972) Heft: 179

Artikel: Les arrêtés scolaires vaudois et les conditions de travail au gymnase

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1015922

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ne pas faire crédit (suisse)

Dans le bulletin mensuel du Crédit suisse, un article de M. Lutz, membre de la direction générale, modestement intitulé « Impressions de voyage en Afrique du Sud ». Il a été cité dans la presse de Johannesbourg sous le titre « Les Suisses recommandent les actions sudafricaines ».

Cela ne surprendra pas, car on connaît les liens étroits qui existent entre le capitalisme suisse et l'industrie sud-africaine.

Ce qui étonne toutefois, ce sont certaines impressions recueillies par M. Lutz: « qui croyait que l'Afrique du Sud était un Etat policier est étonné du peu de gardiens de l'ordre en uniforme qu'il y voit ». Or on sait que les dépenses annuelles relatives à la police de ce pays s'élèvent à 350 millions de francs, qu'il y a en permanence 90 000 personnes dans les prisons, que le nombre de ceux qui y passent chaque année est d'un demi-million et que la torture y est couramment pratiquée.

A l'époque du séjour de M. Lutz, des vagues d'arrestations eurent lieu, notamment dans les

milieux universitaires de Johannesbourg, et l'on parlait dans les journaux du fait que 17 détenus étaient morts entre les mains des services secrets dans des circonstances pour le moins suspectes.

Qu'est-ce donc qu'un « Etat policier » pour M. Lutz? Comment celui-ci peut-il affirmer en outre « on est sans cesse surpris de constater le naturel avec lequel les Noirs, les métis, les Hindous et les Blancs vivent côte à côte », alors que la presse sud-africaine affirme que la méfiance entre Blancs et Noirs n'a fait que grandir au cours de ces dernières années?

De deux choses l'une: ou bien la prudence proverbiale des banquiers helvétiques s'est muée en naïveté, ou bien leurs services de renseignements sont fort mal documentés. Dans les deux cas la conclusion est la même: si l'on ne peut plus faire crédit à l'information de la direction générale, il vaudrait peut-être mieux passer outre ses conseils... et retirer ses fonds d'Afrique du Sud.

COURRIER

Les arrêtés scolaires vaudois et les conditions de travail au gymnase

Un lecteur réagit à la prise de position de DP contre les arrêtés scolaires. Nous faisons une large place à ce texte qui, bien que ne donnant pas d'arguments décisifs en faveur des arrêtés, montre bien les difficultés actuelles de l'enseignement gymnasial en particulier. Le diagnostic, à cet égard, est clair; l'on sait pourtant que c'est plutôt

la détérioration de la situation dans les écoles primaires qui a impressionné le Conseil d'Etat vaudois; sur ce dernier point, la démonstration reste encore à faire après la récente assemblée de la Société pédagogique.

Après lecture de votre numéro 178 et des articles consacrés aux arrêtés du Conseil d'Etat vaudois, je dois dire que, malgré tout, j'approuve les dits arrêtés. Devant la prolifération d'écrits « orduriers », je comprends même certaines réactions extrêmes comme celles de MM. André Marcel (Petit Livre Rouge des Ecoliers) et Michel Jaccard.

Seulement, je regrette beaucoup, je ne crois aucunement au sérieux de nos autorités. Je remarque en effet qu'après un temps où la censure intervenait parfois maladroitement en interdisant des films de valeur (Les Tricheurs!) ou en faisant saisir des œuvres d'art n'ayant aucun caractère pornographique (œuvres de Von Ballmoos), nous connaissons aujourd'hui le règne non pas de la liberté, mais de la licence la plus effrénée. Dans les journaux lausannois, je vois parmi les films projetés en date du 11 mai : La Mazurka du Puceau, Une prostituée au service du public et en règle avec la loi, Les fantaisies amoureuses de Siegfried, Anatomie de l'Orgasme, Rapport sur la vie sexuelle de la ménagère, tous films qui ont pour caractère commun de n'avoir aucune valeur, à quelque point de vue qu'on se place (esthétique, didactique, etc.).

D'autre part, si La Pomme, si Zéro de conduite ont été inquiétés, jamais, à ma connaissance, la revue Jasmin (parmi tant d'autres!), où l'on trouve les renseignements les plus précis sur les sujets les plus divers (adultère, inceste, et le plaisir, et l'orgasme, et le corps du garçon — à l'usage des filles — et la façon d'« exciter » sa compagne — à l'usage des garçons), jamais Jasmin n'a suscité la moindre objection. Si bien que tout se passe hélas comme si les intérêts financiers engagés étaient le seul critère dictant une éventuelle intervention des pouvoirs. (...)

J'approuve, mais force m'est de constater que les arrêtés du Conseil d'Etat sont parfaitement insuffisants pour assurer aux élèves une scolarité normale. Contribuable et père d'un enfant qui fait son gymnase, je dois constater que cet enfant se trouve placé dans des conditions de travail qui rendent l'enseignement à peu près vain : salle sous les fenêtres de laquelle se déroulent des travaux comportant l'emploi de bétonneuses, perforeuses, etc., à telle enseigne que les élèves n'entendent tout simplement pas ce que dit le maître ; autre salle devant laquelles défilent de minute en minute autos et poids lourds, que d'autres travaux, rendant d'autres locaux du même gymnase inuti-

lisables, empêchent d'emprunter la voie normale; unique salle de gymnastique (pour une soixantaine de classes, ayant droit à cent vingt heures d'enseignement hebdomadaires, obligeant les élèves à émigrer vers des terrains de sport dont certains sont situés au Chalet-à-Gobet); leçons données, faute d'autres possibilités, entre midi et deux heures, empêchant les forains et même les citadins de rentrer chez eux et les contraignant à prendre leur repas dans les restaurants de la ville, vu que le gymnase (de la Cité) ne dispose d'aucun réfectoire; salles privées de lumière et éclairées au néon hiver comme été, le matin comme l'aprèsmidi; salles dispersées aux quatre coins des cieux, rendant tout contrôle (des absences) difficile, voire impossible.

Or, non seulement presque rien ne se fait (les classes du gymnase de Vevey, dont nous apprenons aujourd'hui par les débats du Grand Conseil que son baccalauréat n'est pas reconnu par la Confédération, n'ont jamais compensé l'augmentation du nombre des élèves), mais presque rien n'est prévu, au moins dans l'immédiat, et ce sont des classes entières qui sont sacrifiées année après année — voir les taux d'échecs.

On s'est étonné du geste... insolite du directeur du Gymnase: on n'a pas relevé que cet homme avait passé toutes ses vacances, si je suis bien renseigné, à chercher des locaux pour y loger de nouveaux élèves venus en surnombre de celui qui lui avait été annoncé pour la rentrée de ce printemps, et à chercher des maîtres pour enseigner aux élèves en question, si bien qu'il était harassé dès le premier jour du semestre.

Il y a d'autres « détails » moins importants : année après année, les examens de baccalauréat se déroulent à la Cité à la fin de juin. Et année après année, par un réflexe que Pavlov n'avait pas étudié, l'administration décide de faire tondre le gazon sous les fenêtres du gymnase, précisément au moment des examens — à la tondeuse à moteur, naturellement.

Ne parlons pas d'incurie, mais parlons de lenteur, véritablement catastrophique en l'occurrence. Et déplorons aussi de voir l'autorité prendre des arrêtés, mettre en chantier des plans de réforme de l'enseignement admirables, mais qui exigeront des locaux plus nombreux, et des maîtres plus nombreux — et ne pas faire grand-chose pour remédier, non pas dans dix ans, non pas dans cinq ans, mais aujourd'hui, à la grande misère du Gymnase, qui va en empirant depuis vingt ans. On me dit qu'une commission du Grand Conseil se penche sur le problème...

NOTE DE LECTURE

«Malaise dans la Civilisation»

Est sorti, en traduction française, aux Presses universitaires, le « Malaise dans la Civilisation » de Freud (écrit en 1929).

Il y a trois ans, quand Marcuse était à la mode, lequel se réfère dans son œuvre largement à cet essai de Freud, quand ce titre « Malaise dans la Civilisation » était réactualisé, l'ouvrage ne se trouvait que dans la rarissime édition de la Société française de psychanalyse de 1934. Cette lacune est enfin comblée.

L'ouvrage est capital. Quelques-unes des raisons qui à nos yeux font son intérêt :

— C'est un texte de ton très humaniste. Freud s'exprime, sans recherches de langage prétentieuses, mais dans le bon ton classique (citations de Goethe bien amenées, références latines, etc...) qui est celui de la minorité cultivée de son temps. L'audace de la pensée ne bouleverse pas le décor verbal du début du XX^e siècle (comme chez Jaurès en une certaine mesure). « Malaise dans la Civilisation » est de ce point de vue très caractéristique.

— Freud y tente une explication du sentiment religieux, qu'il rapporte à une phase primitive de l'existence du Moi. Il baptise ce sentiment d'« océanique »; l'adjectif viril est révélateur; comme chez Rimbaud ou Baudelaire le choix du terme Océan ou Mer est toujours significatif.

— Dans cet essai se lit la phrase célèbre où Freud dit quelle transformation sociale et éthique représenterait un changement du régime de propriété. « Il me semble hors de doute aussi qu'un changement réel de l'attitude des hommes à l'égard de la propriété sera ici plus efficace que n'importe quel commandement éthique ».

Mais dans ce texte aussi se découvre un éloge du travail (du moins quand il est librement choisi) en tant que moyen de transférer les composantes narcissiques, agressives, voire érotiques de la libido. Cf. sur ce sujet la réponse très convaincante de Mandel à Marcuse.

— Enfin, « Malaise dans la Civilisation » consacre l'évolution de la pensée de Freud, qui reconnaît l'existence de pulsions agressives qui ne sont pas provoquées par la libido; les pulsions humaines d'agression et d'autodestruction seraient, en quelque sorte, autonomes. Freud ne pousse pas plus avant cette analyse. La dualité de ces deux forces reste une explication très sommaire et mythologique; elle tient mal compte de l'ambivalence de tout sentiment profond.

Mais ce tournant de la pensée freudienne reste au cœur des discussions sur la psychanalyse. Ses conséquences, même sur la philosophie politique, sont évidentes.

A. G.